

Abidjan, le 20 FEB 2026

COMMUNIQUE

Le Comité Électoral National de la Mutuelle Générale des Fonctionnaires et Agents de l'État de Côte d'Ivoire (MUGEF-CI) informe les mutualistes que la procédure de consultation de la liste électorale provisoire sur le site www.mugef-ci.com se présente comme suit :

- 1- Cliquer sur la bannière **Elections MUGEF-CI** ;
- 2- Cliquer sur la rubrique **Liste électorale**
- 3- Insérer le matricule **MUGEF-CI figurant sur la carte MUGEF-CI** ;
- 4- A défaut du matricule MUGEF-CI, saisir le **matricule fonctionnaire suivi de 0000** et en cas d'échec saisir le **matricule fonctionnaire suivi de 5000** ;
- 5- Cliquer sur le bouton **vérifier la présence** sur la liste ;
- 6- Lorsque le mutualiste ne figure pas sur la liste électorale provisoire, il est invité à cliquer sur le bouton **Télécharger le formulaire de réclamations** accompagné des différentes pièces justificatives s'y rapportant.

Pour rappel, la période de réclamations issues de la liste électorale provisoire est ouverte **du mercredi 18 au vendredi 27 février 2026**. Les motifs de ces réclamations portent notamment sur :

- des cas d'omission sur la liste électorale provisoire ;
- des cas d'erreurs sur l'identité du mutualiste ;
- des cas d'erreurs sur la famille d'emploi ;
- des cas d'erreurs sur le lieu de fonction ou de résidence.

S'agissant du point précis relatif aux bulletins de solde des mois de sauts de cotisations sur la période de juillet 2021 à juin 2025 comme pièce justificative, le Comité National Electoral invite les mutualistes à se rapprocher des services de la MUGEF-CI pour vérifier l'état de leurs cotisations. En cas de sauts de cotisations, la production de bulletins de solde s'impose.

Les réclamations sont reçues du lundi au vendredi de 9 heures à 16 heures, au **secrétariat du Comité Électoral National situé au 3^{ème} étage du bâtiment annexe (immeuble ADIKO NIAMKEY), siège de la MUGEF-CI, à Abidjan-Plateau ou auprès des Comités Electoraux Locaux installés dans les chefs-lieux de Régions (Préfectures de Régions) et des Districts Autonomes d'Abidjan et de Yamoussoukro.**

La transparence et la crédibilité du scrutin reposent sur la participation responsable de tous.

La Présidente
du Comité Electoral National



KONE Colette Epse KONE
Administrateur du Travail et des Lois Sociales
Officier de l'Ordre National
Présidente du Comité Consultatif de la Mutualité
Sociale de l'UEMOA